

Programmation COI-UE Post Cotonou

Le nouvel accord de partenariat entre l'Organisation des Etats de l'Afrique, de la Caraïbe et du Pacifique (OEACP) et l'Union Européenne (UE) s'inscrit dans le droit fil d'un engagement politique fort pour la mise en œuvre de l'Agenda pour le développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba. Contrairement à ce qui se faisait avant, la programmation sera mise en œuvre au travers d'un nouvel Instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale (NDICI) autour d'une nouvelle architecture partenariale selon une formule de bloc à bloc – Union Africaine – Europe. Il n'y a pas de budget prédéfini pour la COI et tout dialogue avec l'UE dans le cadre de la programmation reste donc informelle.

1. L'orientation pour la programmation

La communication conjointe au parlement européen et au Conseil de l'Europe se focalise sur une stratégie globale avec l'Afrique et présente des propositions visant à intensifier la coopération grâce à des partenariats dans six domaines clés : le développement humain, la transition verte et le changement climatique ; la transformation numérique, y compris les sciences, les technologies et l'innovation ; la croissance durable et les emplois ; la paix et la gouvernance démocratique ; et la migration et la mobilité. Toutefois, les positions de l'UE, émanant de cette communication et définissant les bases du dialogue avec l'Union africaine et confirmées lors des échanges sur la programmation 2021-2027, ne donnent aucune indication quant à une éventuelle prise en compte des spécificités insulaires. Celles-ci pourraient, de plus, être absentes des positions portées par la Commission de l'Union africaine d'autant que la COI n'est pas reconnue par l'instance continentale comme une Communauté économique régionale.

C'est dans ce contexte que l'UE a initié la programmation indicative pluriannuel 2021-2027 avec une réunion inaugurale avec l'ensemble des neuf Organisations régionales Africaines au travers le webinar le 16 novembre 2020. Lors de cette réunion l'UE informa que :

- le processus a démarré mais n'est pas encore complété
- il faut travailler sur les priorités pour la programmation
- les discussions se poursuivent au niveau national et avec l'UA
- il est nécessaire d'aligner tous les niveaux du processus de programmation sur le principe de la subsidiarité et de la complémentarité
- Le dialogue entre les Organisations régionales et les délégations de l'UE permettront de déterminer les domaines de coopération mais ce dialogue restera informel
- le DEVCO mettra en place un groupe de travail technique non-décisionnel
- l'UE s'engagera à un dialogue politique de haut niveau sur les priorités stratégiques.

Le Secrétariat général de la COI a été approché par la délégation de l'UE Maurice au mois de mars 2021. C'est dans ce contexte que le Secrétariat général a élaboré une Note (voir Annexe) qui a été bien reçue par la DUE et a fait l'objet de discussion. Les propositions de domaines d'intervention contenues dans la Note du SG-COI sont conformes aux mandats reçus du Conseil des ministres (cf. tableau des mandats de la COI au regard des domaines prioritaires du NDICI). Cette note est aussi un plaidoyer pour la pleine prise en compte des spécificités des Etats insulaires africains et éviter une marginalisation de la région de l'Indianocéanie.

Etant donné que le dialogue formel pour la programmation est fait au niveau national, d'une part, et avec l'Union africaine d'autre part, le Secrétariat général propose de collaborer avec les ambassadeurs des pays COI à Bruxelles et avec ceux accrédités auprès de l'UA à Addis Abeba afin de mieux porter l'intérêt de ses Etat membres.

Etant donné la multiple appartenance des pays membres ACP de la COI à la SADC et au COMESA et la nécessité d'assurer le principe de subsidiarité, la cohérence et la complémentarité des actions, le Secrétariat général continuera à maintenir un dialogue régulier avec ces Organisations régionales de l'Afrique australe et orientale, incluant l'Autorité Intergouvernementale de Développement (IGAD) et la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE).

Proposition de décision

Le Comité des OPL recommande au Conseil des ministres l'adoption des points de décision suivants :

Les membres du Conseil des ministres de la COI :

- a) Encouragent le Secrétariat général à concrétiser l'exercice de programmation avec l'UE sur la base des orientations proposées dans la Note**
- b) Engageront leurs représentations diplomatiques auprès de l'Union africaine et de l'Union européenne pour soutenir le plaidoyer de la COI et assurer une prise en compte des spécificités insulaires dans la mise en œuvre du nouveau partenariat entre l'Europe et l'Afrique ;**
- c) Autorisent le Secrétariat général à poursuivre le dialogue avec les ambassadeurs des Etats membres à Addis-Abeba et Bruxelles et lui demandent de coordonner les échanges et éventuelles actions ;**
- d) Indiquent leur accord à la mobilisation des Etats insulaires africains de l'Atlantique, ainsi que des Organisations régionales de l'Afrique australe et orientale dans le cadre de la programmation ;**
- e) Remercient l'Union européenne pour son soutien dans le cadre de la programmation Post-Cotonou.**